



LA
NOUVELLE
SOCIÉTÉ



SPECTACLES
ÉVÉNEMENTS
EXPOSITIONS

CONCOURS D'ARRANGEMENT FLORAL AMATEUR

Règlement officiel

5 septembre 2026

1. Organisation

Le présent concours d'arrangement floral amateur est organisé par La nouvelle société, ci-après désignée « l'Organisateur ». Le concours se déroulera dans le cadre de l'événement 1804, le 5 septembre à 15 h 30, à l'île-des-Moulins (Vieux-Terrebonne).

2. Objectif

Le concours a pour objectif de promouvoir l'art floral, de stimuler la créativité et de mettre en valeur les végétaux auprès du grand public.

3. Admissibilité

Le concours est ouvert à toute personne ne pratiquant pas une profession reliée à l'art floral ou à la fleuristerie. Ne sont pas admissibles : les fleuristes professionnel(-le)s, les membres du jury et les employé(e)s de La nouvelle société. Toutefois, les employé(e)s de La nouvelle société peuvent présenter un arrangement floral à titre d'exposition; leur création ne sera pas admissible à l'obtention d'un prix. La participation est gratuite.

4. Inscription

Les participant(e)s doivent s'inscrire en ligne. Le nombre maximal de participant(e)s est fixé à 30. Une seule création est autorisée par participant(e).

5. Matériel et présentation des œuvres

Chaque participant(e) doit fournir ses fleurs et végétaux, ses accessoires décoratifs, son contenant ou support ainsi qu'un texte d'un maximum de 50 mots décrivant le thème de sa création et sa démarche artistique.

L'Organisateur fournit une table de travail et l'accès à l'eau. L'arrangement doit être entièrement complété au moment de son dépôt; aucune modification ne sera permise par la suite.

6. Conditions de participation

Les créations ne doivent pas dépasser un mètre de hauteur ni 50 cm de diamètre. Les participant(e)s doivent transporter eux(elles)-mêmes leur création jusqu'au kiosque d'accueil. Aucun véhicule ne sera autorisé sur le site. Les participant(e)s doivent être présents lors de la remise des prix. L'Organisateur se réserve le droit de refuser toute création jugée inappropriée ou non sécuritaire. Le concours aura lieu beau temps, mauvais temps. Un numéro sera attribué à chaque création lors du dépôt.

7. Critères d'évaluation

Originalité et créativité (5 points)

Harmonie des couleurs (5 points)

Qualité de l'exécution (5 points)

Présentation générale et impact visuel (5 points)

Représentation du thème et qualité du texte d'accompagnement (5 points)

Total : 25 points

8. Processus d'évaluation

L'identité des participant(e)s demeurera confidentielle pendant l'évaluation. Le jugement débutera à 15 h 30 et les gagnants seront annoncés à 16 h 00. Chaque juge attribuera sa note de façon indépendante. En cas d'égalité, une nouvelle évaluation sera effectuée. Les décisions du jury sont finales et sans appel.

9. Jury

Le jury sera composé de quatre personnes sélectionnées par l'Organisateur en fonction de leur intérêt ou expérience dans les domaines horticoles, artistiques ou culturels.

10. Prix

Un prix sera remis au(à la) participant(e) ayant obtenu la meilleure note au classement général.

11. Exposition des créations

Les arrangements seront exposés au public pendant toute la durée de l'événement. Les participant(e)s autorisent l'utilisation de leur nom et d'images de leur création à des fins promotionnelles, sans compensation financière.

12. Responsabilités

L'Organisateur ne pourra être tenu responsable de la perte, du vol ou du bris du matériel appartenant aux participant(e)s ni des blessures découlant de l'utilisation inadéquate d'outils ou d'équipements. Chaque participant(e) demeure responsable de son matériel.

13. Acceptation du règlement

L'inscription au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Tout manquement pourra entraîner la disqualification du participant.